

RÉSIDENCE D'ARTISTE

Le musée Picasso organise chaque année une résidence d'artiste de trois mois, dédiée à la création contemporaine et à la médiation.

LE PROJET

Il s'agit d'une résidence d'aide à la création pour un.e jeune artiste ayant le sens de la transmission et travaillant dans le domaine des arts visuels tels que la peinture, le collage, le dessin, la gravure, la photographie, la sculpture ou encore la céramique. L'artiste sélectionné.e bénéficiera d'un lieu d'habitation, d'un lieu de création et d'une aide forfaitaire pour le matériel et les transports.

Particularité : parallèlement à son projet artistique, l'artiste travaillera à un projet culturel et pédagogique, destiné aux publics du Musée Picasso, faisant le lien entre sa pratique artistique et son lieu de résidence.

Ses interventions seront rémunérées et permettront au public de découvrir un.e artiste, sa pratique et les interactions possibles avec le musée et ses collections.

Les propositions artistiques et culturelles seront conçues et réalisées par l'artiste et avec l'accompagnement des médiatrices du musée. Elles seront proposées au public sous forme de rencontres et / ou d'ateliers de création, à raison de deux séances en moyenne par semaine, ou sur une durée globale approximative de 45 heures. Certaines interventions peuvent avoir lieu durant les weekends et les vacances scolaires.

La prochaine résidence d'artiste du musée Picasso aura lieu du 1er février au 30 avril 2025, le dépôt des candidatures est jusqu'au 11 octobre 2024 inclus.

Pour en savoir plus

LIEUX D'INTERVENTION

Atelier personnel : un local d'environ 30 m² est mis à disposition de l'artiste dans l'espace d'exposition *Les Arcades*, à 10 minutes à pieds du musée Picasso. L'artiste pourra y accéder du mardi au samedi de 10 h à 18 h. Les horaires peuvent varier en fonction de la programmation des expositions sur le site.

Un four à céramique se trouvant dans l'atelier pédagogique du musée pourra être utilisé par l'artiste, en accord avec la programmation du Service des publics. Pour une question d'organisation des cuissons, la céramique ne doit donc pas être l'activité principale de l'artiste.

L'artiste pourra également créer dans son lieu d'hébergement.

Atelier public : lors des actions de médiation avec le public, l'atelier pédagogique du musée est mis à la disposition de l'artiste pour y effectuer les différents ateliers qu'il aura mis en place et durant lesquels il sera toujours accompagné et assisté d'une médiatrice.

HEBERGEMENT

La Commune d'Antibes Juan-les-Pins met à disposition de l'artiste un hébergement à 5 minutes à pieds du musée Picasso.

- Superficie : 60 m2 répartis sur deux niveaux.
- Capacité maximum : 2 personnes.
- Les animaux ne sont pas admis.

MOYENS FINANCIERS

Budget alloué par la Commune d'Antibes Juan-les-pins sur présentation de factures :

- Matériel de création pour l'artiste : 1000 €
- Matériel de création pour le public : 400 €
- Transports et déplacements : 500 €
- Projet de médiation et ateliers : 3150 €.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- La résidence est ouverte à un-e jeune artiste maîtrisant la langue française et dont le travail s'inscrit dans au moins une des pratiques suivantes : peinture, collage, dessin, gravure, photographie, sculpture, céramique.
- Il-elle doit avoir terminé ses études et être inscrit-e ou pouvoir s'inscrire dans un réseau professionnel.
- Le travail artistique doit être son activité principale.
- En raison des caractéristiques de la résidence, une pratique ou un goût particulier pour la transmission ou la médiation sont souhaités.
- L'artiste doit être en règle avec les mesures sanitaires en vigueur dans les établissements recevant du public pendant toute la durée de sa résidence.

MODALITÉS DE SÉLECTION

- La qualité et la cohérence du travail artistique de l'artiste
- La qualité du dossier de candidature
- La cohérence du projet pédagogique
- L'interaction avec la collection du musée.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Il devra comporter sous forme de documents PDF, accompagnés éventuellement de liens Internet :

- Un dossier représentatif de l'œuvre et de la démarche artistique de l'artiste.
- Une biographie (CV) comportant diplômes, expositions, résidences, bourses, etc., la date de naissance, l'adresse et les coordonnées précises.
- Une note d'intention concernant les projets proposés pour la résidence : projet de création et projets culturels destinés aux publics à rencontrer.

Le dossier est à faire parvenir par mail à l'adresse suivante : residence.picasso@ville-antibes.fr

TÉLÉCHARGER L'APPEL À PROJET COMPLET



**HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS**

24 Cours Masséna,
06600 Antibes